CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Cadre Économique et Juridique de l'activité Professionnelle

PARTIE ÉCONOMIQUE

- 1. Pourquoi une entreprise engage-t-elle une démarche de qualité (Rédigez un texte de 4 à 6 lignes comportant au moins 3 arguments). (4 points)
 - Amélioration de l'organisation interne,
 - Motivation et sensibilisation du personnel dans une perspective globale de l'entreprise,
 - Permettre d'être concurrentielle (ou compétitive),
 - Sécurité et prévention des accidents et incidents,
 - respect de la réglementation.
- 2. En quoi consiste la politique de la qualité de la société GLS vis-à-vis de ses clients ? (1 point)
 - qualité de la livraison

(s'il y a une seule réponse, mettre 0,5 point)

- fiabilité des équipes commerciales
- Quel est l'organisme qui a délivré l'attestation de conformité chez GLS?
 Citez d'autres organismes. (1 point)

Chez GLS : DEKRA

Autres organismes :

- L'AFAQ (Association Française pour l'Aménagement de la Qualité),
- BVQI (Bureau Véritas Quality International).
- APAVE (Association des Propriétaires des Appareils à Vapeur et Électriques)
- 4. Que représente la norme ISO 9001 version 2000 ? (2 points)

Cette norme couvre les activités allant de la <u>conception</u> jusqu'au soutien <u>après la vente</u>. Acceptez toutes les définitions exactes.

5. Citez deux exemples de « non qualité » dans les prestations logistiques d'une entreprise.

(2 points)

- Vol dans l'entrepôt
- Erreur dans les commandes
- Accidents avec les chariots.....

PARTIE JURIDIQUE

CORRIGÉ

1. Définissez le contrat de travail temporaire (CTT). (1 point)

Le contrat de travail temporaire est conclu entre une entreprise de travail temporaire (agence d'intérim) et un salarié, qui se voit confier une <u>mission</u> qu'il accomplira dans une entreprise dite <u>utilisatrice</u>.

2. Qu'est-ce qu'une agence d'intérim ? Quel est son rôle ? (2,5 points)

Une agence d'intérim est une entreprise de travail temporaire qui <u>recrute</u> du personnel et le <u>rémunère</u> pour le mettre à la <u>disposition</u> d'une entreprise utilisatrice, le temps d'exécuter une tâche précise et temporaire, appelée <u>mission</u>.

- 3. Quels sont les cas de recours à l'intérim prévus par la loi ? (1,5 point)
 - Le remplacement d'un salarié absent non gréviste (congés de maladie...)
 - Accroissement temporaire d'activités.
 - Travaux temporaires par nature dans certains secteurs d'activités (hôtellerie, centre de loisirs...).
 - Emploi saisonnier.
- 4. Quelle est la durée maximale qu'un salarié peut effectuer en tant qu'intérimaire dans une entreprise? (1 point)

La durée maximale, renouvellement compris ne peut excéder <u>18 mois</u> pour l'exécution d'une tâche précise.

5. Quels sont les droits du salarié en fin de mission? Dans quels cas ne peut-il les faire valoir? (2 points)

En fin de mission, le salarié percevra avec son dernier salaire une <u>indemnité de fin de mission</u> équle à 10 % de la rémunération brute totale.

Le salarié ne peut faire valoir ses droits :

- Lorsque le contrat de travail temporaire se transforme immédiatement en CDI.
- S'il rompt son contrat d'intérim de façon anticipée.
- En cas de rupture du contrat pour faute grave.
- 6. Quels sont les avantages de ce type de contrat pour le salarié et pour l'employeur?

(2 points)

Pour le salarié : - obtenir différentes expériences professionnelles dans de nombreux domaines,

- Salaire souvent supérieur à ceux des CDD ou CDI.

Pour l'employeur : - la flexibilité : adapter l'effectif en fonction du travail à effectuer.

NOTE AUX CORRECTEURS

L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.

Pénalisation maximale : moitié des points attribués à chaque question.

BARÈME

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Cadre Économique et Juridique de l'activité Professionnelle

PARTIE ÉCONOMIQUE

QUESTION Nº 1	→ 4 point
QUESTION N° 2	→ 1 point
QUESTION N° 3	→ 1 point
QUESTION N° 4	→ 2 point
QUESTION N' 5	→ 2 point

10 points

PARTIE JURIDIQUE

QUESTION N° 1	\rightarrow	1 point
QUESTION N° 2	\rightarrow	2,5 points
QUESTION N° 3	\rightarrow	1,5 point
QUESTION N° 4	→	1 point
QUESTION N° 5	\rightarrow	2 points
QUESTION N° 6	\rightarrow	2 points
-		

TOTAL: / 20 points

10 points